

**COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT  
ET DE MISE À JOUR DES ENSEIGNANTS**

**DEMANDE DE PARTICIPATION À UN  
COLLOQUE, CONGRÈS, STAGE  
Année scolaire 2011-2012**

NOM DE L'ENSEIGNANT : \_\_\_\_\_

NUMÉRO MATRICULE : \_\_\_\_\_

ÉCOLE OU CENTRE : \_\_\_\_\_ CHAMP : \_\_\_\_\_

TYPE DE CONTRAT : temps plein  temps partiel  \_\_\_\_\_ %

Je, soussigné, demande au Comité de perfectionnement et de mise à jour l'autorisation de participer :

au colloque, congrès, stage : \_\_\_\_\_  
(nom du colloque, congrès, stage)

qui se tiendra : \_\_\_\_\_  
(lieu du colloque, congrès, stage)

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
(date) (date)

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enseignant

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Autorisé par la direction de l'école

\_\_\_\_\_  
Date

*N.B. :*

- Vous devez faire une demande au plus tard le **dernier jour ouvrable de septembre à 16 h 00** même si la date du colloque, congrès, stage auquel vous voulez assister n'est pas connue. (BIEN IDENTIFIER LE CONGRÈS AUQUEL VOUS DÉSIREZ PARTICIPER). Après cette date, le Comité accepte les demandes formulées en fonction des ressources budgétaires.
- Il est de la responsabilité de l'enseignant de faire signer la demande par la direction d'école et d'acheminer le présent formulaire, dûment complété, au Service des ressources humaines, à l'attention du CPMJ.
- Joindre ou acheminer dès que possible la publicité concernant l'horaire et les frais de l'événement auquel vous voulez participer ou **aviser si vous vous désistez**.
- **Sous réserve de l'approbation de votre participation, la demande de remboursement de vos frais doit être faite au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement.** Après ce délai, le Comité ne rembourse que 85% du montant réclamé à moins que le délai n'excède une année, dans un tel cas, aucun remboursement n'est effectué.